

Réunion du 23 septembre 2026

Procès-verbal N° 07

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Guy MARTIN, Eric GADAT, Lionel ERAY

Excusé : M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – MATCHS NON-JOUÉS

Départemental 2 poule A

POUILLY 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3, match n°78801542 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

DONZY 1 / LA CHARITE 1, match n°78801541 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

Départemental 2 poule B

LUTHENAY 1 / CHATEAU ARLEUF 1, match n°78805419 du 13/09/2026 – fixé le 27/09/2026

Départemental 4 poule A

E. MONTIGNY 2 / E. TANNAY 1, match n° 79347231 du 20/09/2026 – fixé le 25/10/2026

Départemental 4 poule B

MOULINS 3 / DRUY BEARD 2, match n°79349699 du 20/09/2026 – fixé le 25/10/2026

LA MACHINE 3 / CHATEAU ARLEUF 2, match n°79349733 du 20/09/2026 – fixé le 27/09/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Départemental 2 poule B

ST PIERRE 1 / LUTHENAY 1, match n°78805452 du 08/11/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre qui se déroulera donc à Luthenay. Match retour à St Pierre.

Accord de la Commission.

ESN58 2 / LUTHENAY 1, match n°788805523 du 25/04/2027

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.
Accord de la Commission.

3 – FORFAIT

Départemental 4 poule B

CHATILLON 2 / E. POUQUES FOURCHAMBAULT 3 – match n° 79349734 du 20/09/2026

Forfait déclaré de E. POUQUES FOURCHAMBAULT 3.

Match perdu 0-3.

Amende 45€.

Match retour à CHATILLON.

4 – DOSSIER TRANSMIS

- Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 17/09/2026
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point au club de NEVERS BANLAY (D1) pour la journée du 20/09/2026.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

Critérium féminin

ESN58 1 / CLAMECY 1, match n°78804964 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

ST PIERRE 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804960 du 06/09/2026 – fixé au 27/09/2026

CHARRIN 1 / ST PIERRE 1, match n°78804971 du 20/09/2026 – fixé au 25/10/2026

ESN58 1 / FC DECIZE 1, match n°78804974 du 20/09/2026 – fixé au 25/10/2026

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Critérium féminin

ST PIERRE 1 / GUERIGNY URZY 1, match n°78804960 du 27/09/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 09h30.
Accord de la Commission.

3 – COURRIEL

- ✓ Du club de GUERIGNY URZY demandant l'autorisation à la Commission qu'une femme fasse le coup d'envoi de la rencontre féminine contre CHARRIN à l'occasion de l'opération « Octobre rose » le dimanche 04/10/2026. Accord de la commission.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.